

## Rapport de la mission du Sr Le Poivre à la Cochinchine et autres lieux

---

Un document des Archives Nationales A.N. Col C/1/3 f°98-118 (carton 97, n°17)

Autre copie numérisée en ligne BNF NAF 9377, f°54r

Rapport commandé à M. David lors du retour en France de Pierre Poivre.<sup>1</sup> Ce texte est identique à 90% à *Relation abrégée des voyages... Poivre*. Au « je » est substitué le « il ». Des attaques personnelles ont été gommées. Quelques renseignements en plus et en moins par rapport à l'autre texte. On peut le dater de la fin de 1757.

Il est suivi (sur manuscrit AN) d'un court Mémoire du Sr Le Poivre A Paris ce 12 septembre 1757 : fin de mission, salaire dû. Puis état des compte signé Savart.

M. David donna lecture de son rapport au Conseil de la Compagnie des Indes le 20 juin 1758.<sup>2</sup>

---

### *Rapport de la mission du Sr Le Poivre à la Cochinchine et autres lieux avec extrait de ses lettres, mémoires, comptes, et pièces au soutien, et sa demande à la Compagnie de la solde de son compte.*

[Par M. David]

En l'année 1748, le Sieur Le Poivre présenta à la Compagnie deux projets. L'un regardait l'ouverture du commerce, et l'établissement d'un comptoir à la Cochinchine. L'autre avait pour objet l'acquisition des plants d'épicerie fines pour les Isles de France et de Bourbon. La Compagnie agréa l'un et l'autre, et envoya le Sieur Le Poivre aux Indes pour les mettre à exécution.

Il partit du port de Lorient le vingt-trois octobre de la même année sur le vaisseau *le Montaran* destiné pour la Chine. Il arriva à l'Isle de France le 13 mars 1749, et remis au gouverneur de cette île les paquets de la Compagnie qui contenaient les ordres d'y armer un vaisseau exprès pour aller d'abord ouvrir un commerce à la Cochinchine et y établir un comptoir. S'il était possible, elle se proposait de faire de ce comptoir un point d'appui dans les mers de la Chine, tant pour tirer du pays les objets de commerce qu'il peut fournir, que pour se procurer ceux de la Chine même, dans le cas que les difficultés ou les vexations des Chinois nous obligeassent par quelque événement extraordinaire à ne plus aller chez eux.

Enfin les vues de la Compagnie étaient alors les mêmes que celles qui avaient fait tenter en 1720 un établissement à Poulo-Condor, établissement qui avait été jugé nécessaire pour la sûreté et l'extension de notre commerce dans les mers de la Chine.

---

<sup>1</sup> Relations abrégés des voyages faits par le Sieur Poivre : « M. David fut chargé de faire un extrait de toutes ces pièces pour en faire le rapport à la Compagnie. ».

<sup>2</sup> Info Malleret, p.217, provenant d'un manuscrit détenu par la famille Pérouse

Pour obéir aux ordres de la Compagnie, on arma dans le port de l'Isle de France le brigantin le *Sumatra*, prise anglaise de cent soixante tonneaux, bâtiment peu propre par ses qualités à l'expédition projetée, mais le seul dont les circonstances permissent de disposer. On chargea sur ce vaisseau trente mille piastres destinées à la tentative du commerce de la Cochinchine, avec quelques draperies de France pour essais.

Le Sieur Le Poivre s'embarqua sur ce vaisseau avec le Sieur Laurent ci-devant écrivain des vaisseaux de la Compagnie pour lui servir de second, afin de ne pas rendre ces opérations dépendantes de sa seule personne : outre le Sieur Laurent, on donna au Sieur Le Poivre un commis, deux enfants de langue et un chirurgien. Toutes personnes destinées par la Compagnie pour l'établissement du comptoir projeté, lesquels s'embarquèrent au port de Lorient sur le même vaisseau *le Montaran*.

Avec cet armement il partit du Port Louis de l'Isle de France le 16 avril 1749, et dirigea sa route du côté de Pondichéry pour y aller prendre deux Cochinchinois qu'un vaisseau de Macao y avait laissé, et les reporter à la Cochinchine pour lui servir d'interprètes. La Compagnie approuva cette disposition dans le temps.

Après plus de deux mois de traversée, le *Sumatra* arriva à Pondichéry le 20 juin, mais dans l'état le plus misérable, coulant bas d'eau. M. Dupleix ordonna la visite du vaisseau qui fut déclaré hors d'état de faire le voyage de la Cochinchine.

Pour ne pas retarder des opérations que la Compagnie avait à cœur, le Conseil de Pondichéry substitua au *Sumatra* le vaisseau *le Machault* destiné dès lors à hiverner aux Indes. On l'arma en toute diligence, on y versa la cargaison du *Sumatra*, et le 7 juillet le Sieur Le Poivre partit de la rade de Pondichéry pour le port de Faïfo [Faifoo] où il arriva le 29 août 1749.

Cette longue traversée à la suite de la première fit arriver le Sieur Le Poivre dans la morte saison, temps auquel il expose que les pluies commencent, et que les marchands se retirent dans les montagnes pendant quatre à cinq mois qu'elles durent, de sorte qu'il ne s'y fait alors aucun commerce.

Il ajoute d'ailleurs que soixante quatorze sommes chinoises et un vaisseau de Macao avaient déjà enlevé presque toutes les marchandises du pays, que n'ayant encore ni permission, ni connaissance, ni monnaie chez une nation où les Français paraissaient pour la première fois. Il ne put entamer aucune opération de commerce pendant les derniers jours de la belle saison qui s'écoulait.

Pour ne pas perdre de temps, il se transporta à la cour, traiter avec le roi dont il fut bien reçu, et commença par obtenir de lui la permission de commercer dans ses Etats. Il pensa ensuite à se pourvoir d'une monnaie courante pour faire ses achats.

Il trouva que la piastre qui avait toujours valu dans le pays environ un quan, trois masses ou sept cent quatre-vingt deniers, n'y valait plus qu'un quan, ou six cents deniers. Il attribue ce rabais des matières d'argent soit à la quantité de piastres qu'il avait apporté dans un pays où l'on n'en avait jamais tant vu, soit à la fureur qui régnait alors parmi les négociants cochinchinois pour la toutenague qui étant devenue la matière d'une nouvelle monnaie, offrait aux acquéreurs des profits bien plus considérables que ceux qui pouvaient être faits sur de l'argent dont la vraie valeur était peu connue dans le pays par le non usage. Cet article est expliqué au long dans la lettre N°9 fol°15.

Comme les piastres devaient être par la suite la matière principale des achats de la Compagnie à la Cochinchine, et que dans une première tentative de commerce, il était essentiel d'en bien établir la vraie valeur, et même d'en fixer le prix pour toujours, le Sr Le Poivre donna ses premiers soins à cet objet.

Il proposa au roi de lui vendre une partie de ses piastres, à raison d'un quan, trois masses, mais sa proposition ayant été rejetée, il tenta d'engager ce prince à établir une monnaie d'argent dans son

royaume. Ce second expédient qui tendait à assurer le prix de nos matières d'argent trouva des difficultés dans l'esprit du roi, mais il réussit enfin après deux mois et demi de négociations à obtenir de lui un édit qui rendait nos piastres monnaie courante, à raison d'un quan, trois masses ou 780 deniers la piastre ronde, et d'un quan deux masses quarante-huit deniers la piastre carrée ou mexicaine. Le Sieur Le Poivre pense que cette préférence qui paraît d'abord peu raisonnable fut donnée à la piastre ronde sur la mexicaine uniquement à cause de sa forme régulière qui la rend plus difficile à contrefaire ou à altérer, et par conséquent plus propre à devenir monnaie que la piastre mexicaine qui n'a point de forme décidée. Cet édit qui fixe à perpétuité le prix des piastres à la Cochinchine fut publié dans la capitale le 20 novembre 1749, et ensuite dans toute l'étendue du royaume. On lit la traduction dans le journal N°4 fol° 99 à 100.

Le Sieur Le Poivre avait chargé le Sieur Laurent qu'il laissa à Faïfo, principale place du commerce de la Cochinchine, de travailler à la cargaison du vaisseau, tandis que de son côté il négociait à la cour pour obtenir les privilèges nécessaires au commerce qu'il voulait établir, mais le Sieur Laurent trouva de grands obstacles surtout dans la mauvaise saison qui s'était déclarée dès le mois de septembre, et qui nuisit fort aux opérations de l'un et de l'autre.

Il paraît cependant par tout ce qui est dit dans le journal N°4, que quoique la mauvaise saison ait beaucoup ajouté aux difficultés de cette première tentative, elle n'a pu l'empêcher de réussir dans les deux objets essentiels de sa mission qui étaient d'obtenir la liberté du commerce avec la faculté d'établir un comptoir dans le pays, et de mettre la Compagnie en état de connaître les différentes sortes de marchandises qu'elle pourrait en tirer.

Il apporta en effet de la Cochinchine cinquante milliers de sucre et des montres de toutes espèces de marchandises que le pays fournit tant en soies écruës que fabriquées, en métaux, en cire, en poivre blanc et noir, en différentes drogues pour teinture, en ivoire et en bois d'aigle.

Il négocia avec le roi, et obtint de lui des lettres patentes par lesquelles ce prince accorde pour la première fois aux Français jusque là inconnus à la Cochinchine, la permission de faire le commerce dans toute l'étendue de son royaume. Il obtint en même temps la liberté d'établir un comptoir dans le port de Faïfo.

Il prétend que ces permissions sont les premières qui aient été accordées par le gouvernement cochinchinois à une nation d'Europe. Celles qui avaient été obtenues précédemment par des négociants de Macao ne regardaient qu'un ou deux particuliers. Les Hollandais n'ont osé les solliciter que quelques années après en suivant nos traces, et jusqu'ici ils sont les seuls qui en partagent avec nous le privilège.

L'original des lettres patentes royales de la Cochinchine a été remis d'abord à l'Isle de France, et depuis envoyé à Pondichéry comme au comptoir de la Compagnie le plus à portée de faire valoir les privilèges qui nous y sont accordés. La traduction de ces patentes est dans le carton des pièces sous le numéro 11 avec la lettre de M. Le Fevre, évêque de la Cochinchine, N°12 qui sert d'authentique à cette traduction, ainsi qu'à celle de la lettre du roi de la Cochinchine au roi de France N°13.

Quant à l'article de la traite de l'or sur lequel le Sieur Le Poivre avait espéré de pouvoir procurer quelque bénéfice à la Compagnie, il détaille au long par sa lettre sous le N°9 et son journal N°4 f°102 et 103 les raisons qui l'ont empêché d'y réussir. Elles se réduisent à dire que le roi de la Cochinchine ayant depuis quelque temps introduit une monnaie de toutenague sur laquelle il gagnait quatre à cinq pour un, il avait enlevé avec cette monnaie tout l'or de ses sujets, sans égard au prix, de sorte que ce métal devint d'une rareté extraordinaire et monta à un prix exorbitant.

Cet obstacle rendant la traite de l'or et toutes les autres impraticables, le Sieur Le Poivre ne crut pas qu'il fut prudent dans un pareil dérangement du commerce dont il ne pouvait pas prévoir la fin, d'établir pour lors un comptoir à Faïfo. Il résista poliment aux sollicitations du roi en lui donnant à espérer qu'il reviendrait incessamment dès que les circonstances seraient plus favorables à notre commerce. Il se détermina donc pour éviter de trop fortes dépenses, à ne laisser personne dans le pays.

Il partit du port de Faïfo le 11 février 1750, arriva à l'Isle de France le 10 avril, et remit dans les magasins de cette île les sucres et les autres marchandises propres pour la colonie. Il chargea les échantillons de celles qui pouvaient être propres pour la France sur le vaisseau *le Dragon* qu'il trouva dans le port de l'Isle de France prêt à faire son retour. Ce vaisseau les a apportés à la Compagnie avec son journal N°4 et le détail de ses opérations à la Cochinchine sous le N°9. Le Sieur Le Poivre remit également à la Caisse de l'Isle de France cinq barres d'or et vingt mille trois cents piastres restant des trente mille qu'il avait portées à la Cochinchine, dont les circonstances ne lui avaient pas permis de faire l'emploi.

Quoique les frais de l'ouverture du commerce de la Cochinchine aient excédé les bénéfices du retour dans cette première tentative, le Sieur Le Poivre observe qu'en prenant à Pondichéry le vaisseau *le Machault* destiné à hiverner aux Indes faute de marchandises, il a épargné à la Compagnie les frais d'un armement fait exprès pour la Cochinchine, vu qu'il n'en a pas plus coûté pour la paie et l'entretien de l'équipage de ce vaisseau dans le port de Faïfo que dans tout autre lieu des Indes où il eut à hiverner. Il ajoute que la Compagnie a déjà été et sera par la suite amplement dédommée de ses premières dépenses à la Cochinchine par les profits qu'elle y trouve actuellement et qu'elle en tirera.

Il expose au soutien de ce qu'il allègue que le Conseil de Pondichéry voulant tirer avantage des permissions et privilèges obtenus par le dit Sieur Le Poivre pour ce commerce y a envoyé le Sieur Dérabec sur le vaisseau *le Fleuri* [le *Fleury*] qui a rapporté vingt huit pour cent de bénéfice malgré son hivernage à Batavia. Le Sr Dérabec a trouvé en 1752 le commerce de la Cochinchine revenu à son état naturel par la proscription de la monnaie de toutenague qui y avait jeté le désordre général lors de la première expédition.

Il fait remarquer que les bénéfices du voyage du Sieur Dérabec ont été bornés à vingt-huit pour cent, tant à cause de son hivernage ci-dessus, que parce que les sucres de retour ont été vendus à Pondichéry. Il prétend que le profit aurait été tout autre si *le Fleuri* avait porté sa cargaison à Surate. Il est, dit-il, constant et reconnu que les sucres de la Cochinchine portés à Surate donnent cent pour cent de bénéfice. C'est apparemment ce qui a engagé le Conseil de Pondichéry à suivre annuellement cette nouvelle branche de commerce ouverte par le Sieur Le Poivre.

On trouvera en effet dans le mémoire de M. Dérabec que le commerce de la Cochinchine donnera annuellement à la Compagnie au-delà de cent mille livres de profit sur les sucres, cauris, bois d'aigle, soies, et autres marchandises qu'on en retire. Le même mémoire assure à la Compagnie un autre profit annuel de plus de cinquante mille piastres sur les marchandises qu'on peut porter des Indes à la Cochinchine.

Il en conclut que la Compagnie ne saurait faire aujourd'hui en aucune partie des Indes un commerce aussi lucratif que celui de la Cochinchine indépendamment des accroissements qu'il peut recevoir et des avantages qu'elle peut retirer, suivant ses premières vues, d'un comptoir qu'elle est la maîtresse d'établir solidement dans le pays quand elle le jugera à propos.

Après avoir rendu compte à l'Isle de France de ses opérations à la Cochinchine, il ne pensa plus qu'à l'exécution du second projet de la Compagnie qui était l'acquisition des plants d'épicerie fines pour les transplanter dans nos Isle de France et de Bourbon. Il était question de se rendre aux îles

Philippines où il espérait, sur les connaissances qu'il avait du commerce interlope que les Moluquois font dans ces îles, de se procurer par la voie de Mindanao les plants d'épicerie que les Hollandais recueillent aux Moluques.

Le gouverneur de l'Isle de France<sup>1</sup> auquel il s'adressa pour avoir un vaisseau qui le transportât à Manille, n'avait alors dans son port aucun bâtiment qui fut propre à cette expédition ou dont il put se passer pour les besoins urgents de sa colonie.

Dans cette circonstance, le Sieur Le Poivre jugea qu'il n'avait d'autre parti à prendre que celui de passer à la Chine pour se rendre de là à Manille, soit par la voie d'un vaisseau de Macao, soit par celle d'un bâtiment espagnol. Il y avait alors dans le port de l'Isle de France deux vaisseaux destinés pour la Chine. Il demanda son passage sur *le Mascarin*, et neuf mille piastres qu'il devait employer à la Chine en marchandises propres pour Manille, tant pour défrayer les dépenses de son voyage par le bénéfice du commerce qu'il ferait dans ce pays, que pour couvrir par cette apparence de commerce le vrai secret de son voyage.

Le gouverneur de l'Isle de France consentit d'autant plus volontiers aux demandes du Sieur Le Poivre qu'il venait d'apprendre de deux Espagnols des Philippines, passagers sur le vaisseau *Le Prince*, la confirmation de ce que le Sieur Le Poivre lui avait avancé, qu'on pouvait se procurer des plants d'épicerie par la voie de Mindanao. Ces Espagnols avaient séjourné longtemps dans cette île.

Il s'embarqua sur le vaisseau *le Mascarin* avec 9.000 piastres, quelques tierçons d'eau de vie et un millier de chapeaux, marchandises destinées dès son départ d'Europe pour couvrir son voyage de Manille.

Il partit de l'Isle de France le deux juin 1750, et arriva à Canton le 14 août de la même année. Il fit fabriquer à la Chine des soieries propres au commerce de Manille pour la somme de huit mille piastres. Il les chargea avec ses marchandises d'Europe sur le vaisseau portugais *le Santa Rita*. Il partit du port de Macao le 25 avril 1751, et arriva à Manille le 25 mai suivant.

Malgré la mauvaise situation où il trouva le commerce de Manille, par la perte d'un de leurs galions venant d'Acapulco, ce qui rendit l'argent d'une rareté extrême, il y vendit d'abord ses marchandises de la Chine avec un bénéfice de vingt-trois pour cent payable à l'arrivée du premier galion. Quelque modique que paraisse ce profit, le Sieur Le Poivre ajoute qu'il le dut tant à la fidélité du marchand chinois qui lui avait fourni d'excellentes marchandises, qu'au manque de voyage d'un vaisseau espagnol qui apportait de Canton pour quatre cent mille piastres de soieries. Le Sieur Le Poivre avait refusé de s'embarquer avec ses marchandises sur ce vaisseau quoiqu'il y trouva des conditions beaucoup plus avantageuses, uniquement parce qu'il avait craint que ce bâtiment ne manqua son voyage comme cela arriva.

Débarrassé de la plus forte partie de ses marchandises et de celles qui demandaient ses premiers soins parce qu'elles ne pouvaient convenir qu'aux armateurs du galion prêt à faire voile pour la Nouvelle Espagne, le Sieur Le Poivre tourna toute son attention du côté de l'objet principal de son voyage qui était la recherche des plants d'épicerie fines.

Dès les premières démarches qu'il fit pour cette affaire, il rencontra un obstacle par la publication du secret de la Compagnie. M. Dupleix, instruit de la commission donnée au Sieur Le Poivre, avait tenté en 1750 de le prévenir en donnant la même commission à un marchand espagnol qui retournait de Pondichéry à Manille. Cet étranger avait été porteur d'une lettre de M. Dupleix par laquelle ce gouverneur promettait vingt mille piastres à quiconque remettrait à Manille vingt-cinq plants de chacune des deux espèces d'épicerie entre les mains de M. Cavaillo, subrécargue du

---

<sup>1</sup> Le gouverneur était M. David, fils du directeur de la compagnie M. David rédacteur du présent mémoire.

vaisseau expédié de Pondichéry. De ces 20.000 piastres, 10.000 piastres devaient être payées comptant, et déposées à cet effet chez les jésuites de Manille, les 10.000 autres devaient être payées en lettres de change sur la Compagnie.

Par cet arrangement la Compagnie courait tous les risques, soit des erreurs de M. Cavaillo, soit du voyage de Manille à Pondichéry, et delà à l'Isle de France. Cette lettre rendue publique avait été sans succès, mais la publicité du secret et les offres considérables de M. Dupleix rendaient l'exécution du projet beaucoup plus difficile au Sieur Le Poivre, ainsi qu'il l'explique dans sa lettre N°17 f°8, 9, 10.

Ses premiers soins furent de retirer la lettre de M. Dupleix d'entre les mains du public. Il la retira en effet dans le moment où elle allait tomber dans celles d'un zélé Hollandais, capitaine d'un vaisseau de Batavia qui était pour lors à Manille. (*Ajout en marge :*) Il dit avoir laissé à l'Isle de France l'original de cette lettre, de laquelle il apportait une copie qu'il a jeté en mer lorsqu'il a été pris par les Anglais sur le vaisseau *le Pondichéry*.)

Après bien des recherches et des informations qui ne lui présentaient que des obstacles, il arriva dans la rivière de Manille quelques petits bâtiments revenant de Zébu, de Mindanao, et de Bornéo. Comme il avait été précédemment instruit du commerce interlope d'épicerie qui se fait dans quelqu'une de ces îles, il pensa qu'il pourrait tirer des connaissances des gens ci-dessus nouvellement arrivés, et même trouver peut-être dans leurs embarcations quelque épicerie propres à être semées, d'autant que leur traversée avait été fort courte. Il apprit en effet qu'un marchand chinois avait apporté quelques sacs de noix muscades dans un bâtiment malais. Il se procura par lui trois cent noix qui étaient toutes fraîches, dans leurs coques, et quelques-unes avec leur macis. Il les planta aussitôt dans la meilleure terre qu'il put trouver, et en peu de temps il en vit successivement sortir et germer une douzaine.

Le même Chinois lui ayant ensuite procuré plus de trois mille noix muscades également dans leurs coques, et en ayant semé les plus fraîches, les plus pesantes, et surtout celles qui avaient encore leur macis, il en vit germer plusieurs autres, de sorte qu'il se trouva en possession de trente-deux plants de muscadiers dont le plus haut avait un pied neuf pouces, et le plus petit six pouces lors de la date de sa lettre le 12 février 1752.

Quant aux plants de géofliers qui étaient le second objet de l'acquisition projetée, le Sieur Le Poivre observe dans sa lettre déjà citée qu'il ne pouvait pas espérer d'en avoir de la même manière qu'il avait acquis les plants de muscadiers, c'est-à-dire par graine. *Le petit commerce d'épicerie, dit-il, qui se fait dans ces îles ne saurait me procurer des graines fraîches de l'un comme j'en ai eu de l'autre parce que le fruit du géoflier parvenu à sa maturité n'étant pas épicerie marchande, personne ne s'avisera d'en apporter, et le géoflier marchand qui est celui qui se vend partout, ayant été cueilli avant d'être mûr n'a pas de germe et ne saurait produire.*

Dans cette persuasion, il pensa que l'unique moyen pour acquérir les plants de géofliers était de se servir des embarcations du pays pour aller lui-même ou envoyer quelqu'un de confiance à la recherche de ces plants dans les îles où ils croissent, à l'insu des Hollandais, mais tous les petits bâtiments qui auraient été propres à cette opération étaient arrêtés par le gouvernement sous le prétexte d'un armement fait par les Espagnols contre les insulaires d'Yolo avec qui ils étaient en guerre.

Dans cette circonstance, le Sieur Le Poivre s'adressa au gouverneur général des Philippines, sonda adroitement sa façon de penser, lui confia par degrés les secrets de son entreprise, le mit dans ses intérêts, et l'amena à faire avec lui une convention relative à l'exécution de son projet.

Les principaux articles de cette convention furent : 1° Que le gouverneur général donnerait ordre à celui de Sambuangan d'expédier un bateau armé par des insulaires de Mindanao pour aller dans les îles du sud chercher au moins vingt-cinq ou trente plants de chaque épicerie avec la plus grande quantité de graines fraîches qu'ils pourraient recueillir. 2° Que le même gouverneur de Sambuangan aurait ordre de négocier avec le nommé Tamontaca, principal roi de Mindanao, son ami, pour l'engager à expédier de ses propres galères à la recherche des mêmes plants. Les autres articles de cette convention du gouverneur général des Philippines sont détaillés dans sa lettre N°17, pages 15 et 16.

En conséquence de cette convention, les ordres furent expédiés pour Sambuangan le 5 août 1751, la réponse de Mindanao en date du 15 octobre, arriva le 18 novembre de la même année, elle fut communiquée au Sr Le Poivre. Cette réponse du gouverneur de Sambuangan est très intéressante suivant qu'elle est rapportée dans la lettre du Sieur Le Poivre sous le N° 17 f°17. On y voit non seulement la possibilité, mais encore des facilités pour réussir dans l'acquisition des épiceries fines par la voie de Mindanao.

Quelque temps après, le gouverneur général apprit la tentative faite en 1750 par M. Dupleix, et voyant que le secret de cette affaire n'était pas tel qu'il l'avait d'abord cru, puisque la lettre de M. Dupleix avait été publique, il craignit de se brouiller avec les Hollandais, s'il paraissait être pour quelque chose dans l'exécution du projet du Sieur Le Poivre. En conséquence il écrivit au gouverneur de Sambuangan pour rétracter en quelque façon les ordres qu'il lui avait envoyés, et pour lui donner à entendre que dans la demande qu'il lui avait faite, il n'avait eu d'autre motif réel que celui de satisfaire sa curiosité. Cependant ce gouverneur suggéra au Sieur Le Poivre divers moyens dans lesquels il l'eut aidé sans se compromettre, mais ces moyens furent rendus impraticables par le défaut d'embarcations convenables dont le pays manquait absolument. Enfin il lui proposa comme le plus sûr de tous les expédients, de demander à nos îles une frégate, à condition qu'elle ne paraîtrait à Manille que sous pavillon asiatique. Ils dressèrent de concert l'état de cargaison que cette frégate devait apporter en la supposant de trois cents tonneaux.

Le Sieur Le Poivre écrivit en conséquence à M. David, gouverneur des îles de France et de Bourbon, par la voie d'un vaisseau anglais qui partit de Manille pour la côte en décembre 1751. Il envoya à l'Isle de France par la même occasion quelques noix muscades pour y être semées. Il en envoya ensuite une plus grande quantité sur le vaisseau expédié de Pondichéry nommé *le Chevalier marin*, parti de Manille le 20 février 1752. Par la même voie, il écrivit à M. David une seconde lettre, et lui fit passer un mémoire sur la manière de planter et cultiver le muscadier.

Ce fut par la même occasion qu'il écrivit à la Compagnie sa lettre N°17 à laquelle il joignit une copie du mémoire N°18 envoyé à M. David sur la culture du muscadier. Enfin il fit passer à la Compagnie des montres des noix muscades dont il avait fait l'acquisition. Le paquet qui contenait ces montres d'épiceries renfermait douze noix longues et dix rondes, toutes dans leur coque, plus dix autres séparées de leur coque, pour en assurer la conservation, et mettre la Compagnie en état d'examiner et de reconnaître la qualité de l'épicerie dont il avait les plants.

Il ajoute qu'il a connaissance que les montres ci-dessus envoyées à la Compagnie furent remises par Monsieur de Machault à Messieurs de Buffon et de Jussieu, ainsi que le mémoire N°18 sur la culture du muscadier, pour être examinés ; que les noix longues et rondes furent reconnues par ces Messieurs pour être la vraie épicerie, et que le mémoire eut également leur approbation. Ces Messieurs sont en état d'en donner encore aujourd'hui leur attestation.

Le Sieur Le Poivre attendit à Manille l'arrivée de la frégate qu'il avait demandée à l'Isle de France, il obtint pour cela une permission d'hiverner dans le pays. Il garda ses jeunes plants qu'il n'osa

point envoyer par la voie du vaisseau de Pondichéry pour les raisons qu'il détaille dans sa lettre N°17 pages 22 et 23, dont la principale était celle du secret nécessaire pour la suite de ses opérations.

On trouve dans la même lettre qu'il faisait ses efforts pour se procurer quelque embarcation du pays qu'il put envoyer pendant l'hivernage à la recherche des plants d'épicerie afin de les avoir tout prêt à l'arrivée de la frégate qu'il avait demandé à l'Isle de France, et épargner par là à ce bâtiment un voyage dangereux et très risquable dans les mers des Moluques qui ne nous sont presque pas connues.

Il trouva en effet deux petites embarcations espagnoles qu'il arma de concert avec le gouverneur général des Philippines, sous le prétexte de les envoyer faire la course contre les insulaires d'Yolo, pour cacher le vrai motif de leur voyage. Il mit vingt-cinq hommes dans chacune des embarcations, leur donna des vivres pour sept mois, et en confia le commandement à un mestice [*métisse*<sup>1</sup>] malais, homme capable, à qui il donna les instructions dont il pouvait avoir besoin, avec les armes nécessaires pour se défendre contre les pirates dont les mers étaient couvertes.

Ces embarcations partirent de Manille le premier mars 1752. Elles arrivèrent à Sambuangan les premiers jours de mai, et y furent retenues par le commandant de l'armée espagnole jusqu'au 7 juin. Elles partirent ce jour-là pour aller dans la rivière de Mindanao y prendre des pilotes pratiques. Le roi du pays leur en procura à la recommandation du Sieur Oscotte, maître des deux petits bâtiments, lequel avait écrit à ce prince, son ami particulier, mais les pilotes assurèrent qu'il n'était plus temps d'aller dans les îles du sud, vu que la mousson du sud-ouest était déjà déclarée, il était pour lors le 27 de juin.

Le patron des deux embarcations se contenta de prendre de ces pilotes toutes les informations que le Sieur Le Poivre lui avait recommandé de prendre sur la navigation dans l'archipel situé entre Ternate et Mindanao, après quoi il revint de Ylo-Ylo sur la côte de l'île de Panay d'où il renvoya à Manille une des deux embarcations, laquelle y arriva à la fin de septembre de la même année 1752.

En octobre suivant, le Sieur Le Poivre reçut à Manille la nouvelle d'un événement dont les suites pouvaient être ou très favorables ou fort contraire à l'exécution de son projet commencé par la voie de Sambuangan. Le Sieur Pulgarre, gouverneur de cette place espagnole - le même dont il a été parlé ci-devant - était mort à la fin de septembre 1752. Il était essentiel pour la réussite du projet d'avoir dans cette place un homme à nous. Dans la circonstance où se trouvait la colonie de Sambuangan, sans chef, environnée d'ennemis, le gouverneur général se hâta de remplir ce poste par le choix d'un certain Manuel Agirré. *Cet Espagnol n'était pas*, dit le Sieur Le Poivre, *l'homme qui convenait à notre affaire, le Sieur oscotte était cet homme unique ; c'était à lui seul qu'il s'était ouvert sur le secret de sa commission de concert avec le gouverneur général, c'était lui qui avait fourni les deux embarcations dont on a parlé ci-dessus, et il s'était prêté à cette première tentative avec toute la bonne volonté possible.* Le Sieur Le Poivre entreprit d'employer le peu de crédit qu'il avait auprès du gouverneur général pour faire tomber au Sieur Oscotte le gouvernement de Sambuangan.

Les divers moyens qu'il employa et les circonstances qu'il fit valoir se trouvent détaillés dans sa lettre N°20 pages 1, 2, 3. On y lit qu'après deux mois de courses et de travail, il réussit avec ses amis à faire nommer le Sieur Oscotte au gouvernement de Sambuangan le 4 décembre 1752. Ses lettres patentes lui furent expédiées à la fin du même mois.

Le Sieur Oscotte partit pour son gouvernement de Sambuangan le 12 février 1753, le Sieur Le Poivre avait concerté avec lui les opérations qu'il s'était engagé de suivre pour la recherche des plants. Le nouveau gouverneur devait, suivant ses conventions, employer ses propres embarcations, et faire agir les Mindanaoniens ainsi que les insulaires de Bazilan à la poursuite de la même affaire. Le Sieur

---

<sup>1</sup> Mestices : désigne habituellement des métisses portugais des Indes.



Le Poivre lui avait en conséquence avancé la somme de deux mille piastres en sus de quinze cents autres avancées précédemment pour l'armement des deux embarcations dont il a été parlé ci-devant, et dont le Sieur Oscotte n'avait pu encore rendre compte, la principale de ses embarcations n'étant pas de retour. Le motif de ces avances constatées par les reçus du Sieur Oscotte N°32, était de le mettre en état de faire valoir les ressources et les moyens que fournit naturellement pour les opérations projetées un poste tel que le gouvernement de Sambuagan situé à la porte des Moluques.

Le Sieur Le Poivre attendit inutilement à Manille pendant une année la frégate qu'il avait demandée à l'Isle de France. M. David n'avait pu la lui envoyer. Dans cet abandon forcé, il n'eut d'autre parti à prendre que celui de venir lui-même solliciter les secours dont il avait besoin. Il s'embarqua sur le vaisseau *le Chevalier Marin* avec dix-neuf plants de muscadier, sains et vigoureux, qu'il eut beaucoup de peine à placer dans le navire embarrassé par une multitude de passagers, sans galerie et sans chambre de Conseil. Il partit de Manille le 21 février 1753, et arriva à Pondichéry le 17 avril.

Des dix-neuf plants de muscadier qu'il avait embarqués à Manille, il n'en débarqua à Pondichéry que douze. Il croit que les autres avaient péri faute de n'avoir pas eu assez d'air. De ces douze plants, sept périrent encore à Pondichéry par les vents de terre. Il renvoya de là à Manille un employé qui l'avait suivi dans tous ses voyages, il le chargea de ses lettres pour le Sieur Oscotte, et lui donna les instructions nécessaires pour entretenir sa correspondance avec ce gouverneur de Sambuagan.

Le 19 octobre de la même année 1753, le Sieur Le Poivre mit dans *le Rouillé* sur lequel il s'embarqua pour l'Isle de France, trois des plants qui lui restaient, et chargea les deux autres sur le vaisseau *le Lys* qui partait en même temps que *le Rouillé*. Il crut devoir ainsi partager les risques, et il prit, dit-il, les précautions convenables pour que lesdits plants fussent soignés sans être connus.

Parti de Pondichéry le 20 octobre, il arriva à l'Isle de France le 2 décembre 1753. Les cinq plants furent débarqués en assez bon état. Trois avaient des branches fortes et vigoureuses avec des feuilles, les deux autres apportés par le Lys avaient perdu toutes leurs feuilles dans la traversée, mais lors de la date de sa lettre, ils en poussaient des nouvelles de tous cotés.

Le Sieur Le Poivre fait remarquer que de ces cinq plants, il n'y en avait que quatre de ceux qu'il avait semé à Manille, le cinquième lui avait été apporté de Mindanao et on l'avait assuré que ce plant était de la vraie espèce. Il était à l'Isle de France en meilleur état que les autres.

Il proposa à M. Bouvet de faire dresser un procès-verbal pour constater l'état des plants qu'il avait apportés ; mais ce gouverneur pensa que le procès-verbal proposé ne conviendrait que dans le cas où il n'y aurait plus rien eu à craindre de la publication du secret. Ces plants passaient alors pour des arbres de mangoustan. Il pria encore M. Bouvet de vouloir bien disposer de ces plants pour en assurer la conservation, mais le gouverneur ne vit aucune sûreté à les déposer dans les jardins de la Compagnie où il n'y avait point d'abris contre le vent et le soleil, qui étaient mal clos, mal soignés, et où l'on avait l'exemple d'une quantité de plants qui y avaient péri quoiqu'ils fussent plus vigoureux que ceux dont il est question.

Le Sieur Le Poivre remarque à cette occasion que la plupart des plants qu'il avait apportés dans ses différents voyages, soit du Cap, de la Cochinchine et de Chine, qu'il avait transplantés dans les jardins de la Compagnie, et qui y donnaient les meilleures espérances en avaient été enlevés par divers habitants ou y avaient péri

Cette expérience l'avait engagé à faire un mémoire sur la manière de disposer un jardin particulier propre à la culture des plants d'épicerie suivant la méthode nécessaire observée par les

Hollandais dans leurs îles de Banda. Il envoya ce mémoire – déjà cité – à la Compagnie dans la vue d'obtenir d'elle des ordres pour la formation de ce jardin. Mais il pense que les circonstances n'ont pas permis sans doute à la Compagnie d'y avoir égard, puisqu'il n'a trouvé aucune disposition pour recevoir les plants qu'il apportait, et pour en assurer la conservation. C'est à ce défaut surtout qu'il suppose que la Compagnie doit attribuer la perte des plants qu'il avait apportés.

Cette considération jointe au silence de la Compagnie qui depuis quatre années n'avait fait aucune réponse aux lettres pressantes qu'il lui avait écrites annuellement quoiqu'elles lui parussent mériter son attention, lui firent prendre la résolution de repasser en France pour venir savoir ses intentions, mais M. Bouvet l'engagea à attendre encore une année la réponse à ses lettres de 1752 par lesquelles il avait annoncé à la Compagnie son commencement de succès par l'acquisition des plants de muscadier et demandait des ordres pour leur conservation avec des secours pour achever sa mission et acquérir de même les gérofliers. Le Sieur Le Poivre ne se rendit à ses raisons qu'en représentant à M. Bouvet la nécessité ou de suivre sans interruption les opérations commencées à Manille et à Sambuangan, s'il pouvait lui donner un vaisseau pour cela, ou d'aller en France solliciter des secours. Il obtint de lui la frégate *la Colombe* pour retourner à Manille où il espérait trouver les plants qui lui manquaient, et dont le Sieur Oscotte, gouverneur de Sambuangan avait dû faire l'acquisition dans tout le courant de l'année 1753.

Avant son départ de l'Isle de France il parcourut les différentes habitations pour y chercher quelque endroit propre à la culture et à la conservation des plants de muscadier qu'il avait jusque là conservés dans les caisses de Manille, faute d'un terrain disposé à les recevoir. Quelques-uns avaient beaucoup souffert, et ils demandaient tous à être mis en pleine terre. Il en plaça deux chez le Sieur de Longchamp aux plaines d'William, deux chez le Sieur Frichot au quartier de Moka, dans les deux endroits de l'île les moins mal disposés pour cela. Il donna le cinquième à M. Le Juge au quartier des Pamplemousses. Il tira des deux premiers habitants un reçu avec la description des plants qu'il leur remit. Il n'en tira pas de M. Le Juge parce que son plant était sans feuille et dans un état mourant. C'était celui de Mindanao qui étant d'abord le plus vigoureux s'était flétri subitement et d'une façon peu naturelle, peu de jours avant que le sieur Le Poivre le remit à M. Le Juge.

Il partit de France le premier mai sur la frégate *la Colombe* avec une cargaison de boissons, de fer, de mauvais fusils de traite et quelques autres marchandises d'Europe qui étaient des rebuts des magasins de l'île parce que M. Bouvet n'ayant aucun ordre de le seconder n'osa pas prendre sur lui de lui donner des marchandises qui auraient pu dans certaines circonstances devenir nécessaires à la colonie.

Avec un vent toujours favorable il lui fallut trois mois et demi pour se rendre à Manille, son bâtiment ne marchait point, faisait beaucoup d'eau, et n'avait aucune bonne qualité. En l'acceptant il en connaissait quelques défauts, puisque tous les marins savaient que cette frégate commandée par M. de Kerangal dans son premier voyage avait été neuf mois à se rendre de Lorient à l'Isle de France, et que, dans son second voyage sous le même capitaine, elle avait été sept mois à faire son retour de Querimbe à l'Isle de France, quoique cette traversée ne soit ordinairement que de deux mois. Mais il l'avait accepté parce qu'il n'y avait point d'autre bâtiment à l'Isle de France, et que, comptant trouver à Manille-même son projet exécuté par les soins du gouverneur de Sambuangan, il pensa que son voyage se bornerait là, et qu'il ne serait pas dans le cas de faire la traversée des Moluques.

A son arrivée à Manille il trouva un nouveau gouverneur général. La guerre y était allumée entre les Espagnols et les insulaires de Mindanao, la communication coupée entre Manille et les îles méridionales de l'archipel, au point que pendant cinq mois de séjour dans ce pays il ne put recevoir une seule lettre du Sieur Oscotte, gouverneur de Sambuangan, sur les opérations duquel il avait principalement compté en faisant ce voyage.

En attendant il se défit avantageusement de sa cargaison, et en acheta une autre convenable aux besoins de l'Isle de France, après quoi il ne pensa plus qu'à l'objet principal de sa mission. Il ne recevait aucune nouvelle de Sambuangan, il n'y avait pas même apparence que le gouverneur du lieu put rien exécuter puisqu'il était en guerre avec les gens dont il avait compté se servir pour la recherche des plants. Le Sieur Le Poivre se détermina à passer à Sambuangan pour voir par lui-même où en était les opérations, poursuivre de là son voyage au travers des Moluques, et tenter d'acquérir les plants désirés. Il n'avait pour ce voyage dangereux qu'une mauvaise frégate dans laquelle on lui avait donné à l'Isle de France pour tout équipage huit matelots blancs et vingt-deux lascars dont quinze lui avaient déserté à Manille. Ces considérations et beaucoup d'autres détaillées dans sa lettre N°21, page 2 ne le découragèrent pas.

Il fit caréner et doubler à neuf sa frégate qui faisait jusqu'à onze pouces d'eau par heure dans le port. Il lui fit ajouter une fausse quille pour diminuer sa dérive. Il fit augmenter de six pouces le safran de son gouvernail que la frégate ne sentait pas assez. Il recouvra trois de ses déserteurs et remplaça les autres par ce qu'il put ramasser de matelots indiens ou topas.

Il partit de Manille le 22 janvier 1755, côtoya les îles Philippines jusqu'à Mindanao, et mouilla le trois février à l'entrée du port de la Cadeira. De là, il dépêcha un exprès avec une lettre à Sambuangan, et sur la réponse du gouverneur, il se rendit le six dans sa rade.

A Sambuangan, le gouverneur lui dit que pour n'être pas revenu à Manille comme il l'avait promis en 1753, il avait manqué la plus belle occasion du monde de réussir ; qu'en janvier 1754, il était venu dans sa rade deux embarcations moluquoises avec seize quintaux de girofles, dont près de la moitié était de girofles mûrs ou antophiles, et environ douze quintaux de noix muscades toutes dans leurs coques et plusieurs avec le macis ; que s'il se fut trouvé à Manille en 1753 suivant sa promesse, il aurait traité avec ces gens-là à Sambuangan-même, en janvier ou février 1754 ; qu'il l'auraient ensuite conduit dans les lieux où ils recueillent les épiceries à l'insu des Hollandais, et qu'on eut fait d'eux ce qu'on aurait voulu en les prenant par l'intérêt.

A ce sujet, le Sieur Le Poivre remarque dans sa lettre que si on lui avait accordé à Pondichéry un bot qu'il avait demandé à M. Dupleix, en proposant pour l'obtenir, l'arrangement le plus avantageux aux intérêts tant de la Compagnie que des armateurs pour Manille, il se serait rencontré à Sambuangan avec ces embarcations moluquoises en janvier ou février 1754, et aurait profité de cette occasion favorable pour réussir.

Le Sieur Oscotte avait traité ces Moluquois avec toute l'affabilité possible, et leur avait fait promettre de revenir en août ou septembre 1755, non seulement avec des épiceries marchandes, mais avec des plants et des graines fraîches des deux espèces, qu'ils s'étaient engagés d'apporter moyennant une récompense convenue. Le Sieur Oscotte avait acheté leurs épiceries, et en avait semé des unes et des autres, au hasard, quoiqu'il les jugeât trop vieilles parce que ceux qui les avaient apportées étaient venus contre mousson, et avaient fait dans leur voyage de longues relâches d'île en île. Aussi elles ne levèrent pas.

Ce gouverneur n'avait pu entreprendre aucune opération suivant ses conventions avec le Sieur Le Poivre parce que peu de temps après son arrivée à Sambuangan en mars 1753, les insulaires de Mindanao avaient déclaré la guerre aux Espagnols, et que par conséquent, il n'avait pu traiter avec eux pour la recherche des plants, mais il assura le Sieur Le Poivre que les affaires paraissant disposées à la paix, il lui serait facile de réussir par le moyen de ces mêmes insulaires et de ceux de Yolo. En conséquence le Sieur Le Poivre renouvela avec lui ses premières conventions.

Le onze février, il débouqua le détroit de Bazilan, il passa le 19 dans un second détroit formé par le Pic de Siao et les îles de Bouqui, le 20 il atterra à Meao.

Il rangea le plus près qu'il fut possible la côte nord nord-est et est de l'île, en doublant la pointe sud-est. Il découvrit un grand enfoncement situé sous le vent de ladite île, le vaisseau mit au plus près pour donner dans cette anse, et approcha le rivage jusqu'à la distance de deux encablures sans trouver de fond. Il aurait fallu suivre tout le demi cercle de l'enfoncement pour chercher le mouillage, mais comme la nuit approchait, et qu'il paraissait quelque brisant devant le vaisseau, les marins furent d'avis de virer de bord et de courir des bordées toute la nuit pour se relever et se maintenir au vent de l'île, afin de pouvoir donner le lendemain matin à l'endroit de l'enfoncement où l'on était alors, et chercher de jour le mouillage.

Le sieur Le Poivre ne put refuser son consentement à un avis qui lui paraissait le plus sage sur une côte peu connue. On courut toute la nuit des bordées en serrant le vent le plus qu'il était possible, mais sa frégate était si mauvaise boulinière<sup>1</sup> que le lendemain au point du jour, elle se trouva à cinq ou six lieues sous le vent de Meao sans qu'il fut possible de rapprocher de l'île.

Dans cette circonstance embarrassante il donna ordre au capitaine de gagner l'île de Tafoury qui restait sous le vent du vaisseau, à la distance de trois ou quatre lieues. Il espérait d'y trouver un mouillage où il aurait attendu quelques brises de vent plus favorables pour, de là, regagner Meao qui n'en est éloigné que de neuf lieues. On fit donc route pour Tafouri, et dans la nuit le vaisseau tomba encore sous le vent de cette île comme il avait fait la veille sous celui de Meao.

Le Sieur Le Poivre prétend qu'avec une bonne frégate telle qu'il en faut pour semblable expédition, ces deux accidents ne lui seraient pas arrivés. Les officiers du vaisseau dressèrent un procès-verbal pour attester la vérité des faits ci-dessus.

Après avoir inutilement lutté contre le vent et les courants, le Sieur Le Poivre poursuivit son voyage, et fit route pour aller reconnaître la côte orientale de l'île de Célèbes. Le 26 février, il donna dans le détroit de Xulla qu'il dit être fort dangereux, mal marqué sur les cartes, et où il s'est trouvé une fois par trois brasses d'eau sur la tête de roche.

Au sortir de ce détroit, il côtoya la partie orientale de l'île Buton où il chercha inutilement un mouillage. Il tenta en vain de traiter avec les naturels qui étant en guerre avec les Hollandais, prirent le vaisseau pour un bâtiment de cette nation qu'ils détestent, et ne répondirent que par des menaces aux avances qui leur furent faites.

Il rencontra à la pointe méridionale de cette île un vaisseau hollandais devant lequel il se déguisa en lui montrant un pavillon de sa couleur. Après avoir été quatre ou cinq jours à louvoyer inutilement pour doubler la pointe méridionale de Buton, et chercher un mouillage derrière cette pointe, le Sieur Le Poivre fit route pour aller attaquer le cap de Flores sur l'île de Solor.

Le 19 mars 1755, il donna dans le détroit de Larantouc, le 29 du même mois, il passa dans celui de Lamaker, et le 10 avril, il mouilla dans la rade de Lifao, principal établissement des Portugais sur l'île de Timor. Il fut bien reçu du gouverneur et des gens du pays, il prit des informations sur ce qu'il avait ouï-dire à Sambuangan et à Larentouc, que l'île de Timor produisait quelques épiceries. Il s'ouvrit au gouverneur sur le motif de sa relâche, et le mit dans ses intérêts. Ce gouverneur, après avoir pris les informations convenables, envoya son secrétaire dans les provinces orientales de l'île, et dépêcha deux naturels dans la partie opposée pour aller à la recherche des plants, suivant les connaissances qu'on lui avait données à ce sujet.

Quinze jours après, le secrétaire revint avec de grandes caisses contenant plusieurs petits plants en assez mauvais état, adhérant chacun à une noix. Le Sieur Le Poivre reconnut ces noix pour

---

<sup>1</sup> *Boulinier*. Un bâtiment bon boulinier est celui qui marche bien quand il navigue sous allure du plus près. (Dic de marine à voiles et à vapeur. P.-M.-J. de Bonnefoux)

être des muscades, tant par leur forme que par l’empreinte du macis gravé sur leur coque. Il reconnut également les jeunes plants, à la forme et position de leurs feuilles, pour être des muscadiers, mais ayant ouvert quelques noix, il les trouva presque sans aromate, et par conséquent d’une espèce bien inférieure à celle dont il avait eu les plants à Manille en 1751. En conséquence il déclara au gouverneur et à son secrétaire qu’il regardait ces plants comme d’une espèce sauvage et dégénérée. Cependant il les transplanta au nombre de onze, et les fit porter à bord.

A peu près dans le même temps revinrent les deux Timoriens qui avaient été expédiés dans la partie occidentale de l’île. Ils s’étaient égarés dans les forêts et ne rapportèrent rien.

Le Sieur Le Poivre se voyant dans l’impossibilité de recommencer de nouvelles opérations, emploie quelques jours à conférer avec le gouverneur de Timor sur les [moyens] qu’il pouvait avoir par sa place de réussir à acquérir les plants d’épicerie. Il dressa à ce sujet un petit mémoire qu’il remit au gouverneur, et fit avec lui un traité qu’il signa au nom de la Compagnie. Par ce traité il s’engagea de payer audit gouverneur ou à son ordre une somme de quatorze mille piastres pour vingt plants de vrais géofliers et vingt autres de vrais muscadiers. Par ce même traité le gouverneur s’est obligé à faire toutes les avances pour cette opération. Il doit au cas de réussite en donner avis au Sieur Le Poivre à l’Isle de France, par la voie de Macao où il y a un correspondant convenu. Il doit encore, dans le même cas de réussite, préparer pour le vaisseau des îles une cargaison d’esclaves capable de dédommager des frais de l’armement.

Le Sieur Le Poivre s’est engagé de son côté au nom de la Compagnie d’aller aussitôt après l’avis reçu – ou quelqu’un à sa place – à Timor y recevoir les plants dont le gouverneur serait en possession.

A la suite de l’exposé ci-dessus, le Sieur Le Poivre fait observer que le gouverneur de Timor a pour le moins autant de facilités de réussir que celui de Sambuangan parce qu’il a tous les jours sa rade pleine des bateaux des Macassars qui sont hardis navigateurs et connaissent toutes les îles de l’archipel des Moluques. Dans le temps de la relâche du Sieur Le Poivre à Timor, il y avait trente-deux embarcations de ces Macassars mouillées dans un port à l’est de Lifao. Il ajoute qu’il y a même une colonie de ces macassars établie sur Timor et dépendante du gouvernement portugais.

Ce second traité avec le gouverneur de Timor qui commande une île si voisine des Moluques dans le sud, joint au premier traité fait avec celui de Sambuangan dans le nord des mêmes îles, donne lieu au Sieur Le Poivre d’espérer que son voyage n’aura pas été infructueux pour le succès des projets de la Compagnie.

Indépendamment de cette opération essentielle tendant à l’acquisition des épiceries, le Sieur Le Poivre regarde l’ouverture qu’il a fait du commerce de Timor comme très utile par les avantages que la Compagnie peut en retirer. Les Portugais, dit-il, n’ont rien oublié pour l’engager à revenir tous les ans à Timor. Ils lui ont promis annuellement trois cents esclaves à meilleur marché que ceux de Madagascar, et cinq ou six cents pics de cire, tant brute que travaillée. Il prétend que cette cargaison dont l’achat coûterait moins de soixante mille livres vaudrait à l’Isle de France au-delà de cent mille écus, ainsi qu’on en pourra juger par l’essai qu’il en a fait et dont il va être parlé. Les marchands de Timor demandent les mêmes effets qu’on porte à Madagascar pour la traite.

Ce qui lui paraît encore avantageux dans ce commerce dont il a fait l’ouverture, c’est que pour revenir de Timor à l’Isle de France, on a toujours vent arrière, depuis le mois de mai jusqu’en octobre, ce qui est un grand avantage pour une cargaison d’esclaves.

Le Sieur Le Poivre acheta à Timor dix-neuf esclaves et quinze pics de cire brute, il trouva une bien plus grande quantité de l’un et de l’autre, mais le vaisseau étant déjà bondé de marchandises de

Manille, il n'avait plus de place dans sa cale pour la cire, et son équipage n'était pas assez nombreux pour contenir un plus grand nombre d'esclaves. Il ne prit qu'un essai et seulement de quoi payer les frais de ses relâches. S'il avait eu un plus grand vaisseau et mieux armé, il aurait fait, dit-il, un voyage très lucratif pour la Compagnie. Il acheta les 123 livres de cire à raison de 54<sup>1</sup> monnaie forte en argent, faute d'effets de traite, et les dix-neuf esclaves pour la somme de quinze cents livres<sup>2</sup>, grands et petits, autant qu'il peut s'en souvenir. Mais sur ce dernier article, il y a eu à l'Isle de France sept mille quatre cent trente livres de pur bénéfice, ainsi qu'il paraît par l'état du garde-magasin général n°26. Suivant ce compte, le seul article des trois cents esclaves promis annuellement par les marchands de Timor donnerait à la Compagnie cent dix-sept mille trois cent seize livres monnaie forte en pur bénéfice par chaque voyage, et il paraît qu'il y aurait facilement cent pour cent de profit sur les six cents pics de cire brute ou travaillée que l'on tirerait annuellement de Timor.

Le Sieur Le Poivre partit de Lifao le deux mai 1755, et arriva à l'Isle de France le huit juin suivant, malgré toutes les mauvaises qualités de la frégate. Il remit à M. Bouvet les paquets de l'ancien et du nouveau gouverneur de Manille, et la traduction de son dernier traité avec le gouverneur de Timor. Il apportait avec lui la copie de ce traité signée par ampliation du gouverneur de Timor : mais ayant été pris par les Anglais, il a été obligé de la jeter à la mer avec quelques autres pièces relatives à ses opérations desquelles il a eu la précaution de laisser des doubles aux Indes pour les faire venir en sûreté à la paix.

Il remit dans les magasins de l'Isle de France sa cargaison de Manille et de Timor avec une caisse contenant trois mille moins quelques piastres qu'il n'avait pu employer en marchandises, à cause du peu de capacité de la cale de son bâtiment.

La cargaison n'étant assortie que d'effets nécessaires à la colonie, elle eut, dit-il, un débit d'autant plus prompt que ses effets mis en vente à cinquante pour cent de bénéfice sur le pied de la facture, suivant l'usage, étaient à un prix bien inférieur à celui des marchandises de même qualité provenues de tout autre endroit parce que celle-ci avait coûté moins de premier achat.

Il délivra au Conseil un sac de noix muscades et de girofles mûrs qu'il avait reçu du gouverneur de Sambuangan. Il pria le Conseil d'examiner ses fruits pour en reconnaître la qualité, et en rendre témoignage à la Compagnie. Le but du Sieur Le Poivre en présentant ces fruits était uniquement de prouver à la Compagnie qu'on pouvait avoir des graines de vraie épicerie malgré les précautions des Hollandais dans les Moluques : ce qui prouve en effet sans réplique la possibilité de l'exécution de son projet.

Il remit encore au Conseil une petite caisse qui contenait un plant de muscadier, le seul qui lui restait de ceux qu'il avait eus à Timor avec une noix germée. Il présenta en même temps une description du plant. Le Conseil confronta cette description avec le plant. Il examina la noix avec son germe. Il reconnut la justesse de la description, et la réalité du germe sortant de la noix. Il reconnut également les noix muscades et les girofles mûrs pour être les vraies épiceries telles que le Sieur Le Poivre les disait être. Enfin il fut dressé un procès-verbal qui atteste la vérité du rapport.

Le Sieur Aublet, apothicaire de la Compagnie y ayant été appelé, convint de la justesse de la description, il ajouta seulement quelque chose du sien, en disant qu'il regardait le plant présenté comme un aréquier, et la noix adhérente ainsi que celle qui germait pour une noix arec, mais sans spécifier sur quoi il fondait ses raisons.

---

<sup>1</sup> Peu lisible, le « 54 » n'est pas certain. Les 123 livres de cire ne correspondent pas aux 15pics, converti ailleurs en 18 quintaux ce qui semble correct (1 quintal = 48kg = 100 livres) soit 1.800 livres.

<sup>2</sup> Deux mille livres dans *Relation abrégée des voyages ...*

Le Sieur Le Poivre n'eut pas de peine à convaincre le Conseil de l'erreur du Sieur Aublet, puisque l'aréquier est un palmier, et que le plant présenté par le Sieur Le Poivre ressemblait à un poirier, d'ailleurs la noix avec n'a point de coque, et celle qui était présentée en avait une que le Sieur Aublet avait reconnue.

Le Sieur Aublet fut chargé de la culture du plant ainsi que de la noix germée, avec ordre de les représenter dans l'état où ils se trouvaient dans le cas où ils viendraient à mourir.

Vingt-huit jours après avoir reçu ce plant, le Sieur Aublet le rapporta au Conseil, brisé et défiguré, disant que tout était mort deux jours après l'avoir reçu.

Comme ledit Sieur présenta à ce sujet un écrit au Conseil, le Sieur Le Poivre y répondit et envoya une copie de cette réponse à la Compagnie. On trouve dans cette pièce n°23 l'écrit du Sieur Aublet avec la réplique du Sieur Le Poivre qui prie aujourd'hui la Compagnie de faire examiner cette pièce, et décider la question par tels botanistes qu'elle jugera à propos. Il la prie aussi de faire examiner la description du plant qu'il présenta au Conseil avec les reçus des habitants chez qui il avait placé les plants qu'il avait apporté de Manille dans son précédent voyage.

La différence des sentiments entre le Sieur Le Poivre et le Sieur Aublet sur la qualité des plants apportés de Timor occasionna en présence du Conseil de l'Isle de France un éclaircissement au sujet des autres plants apportés précédemment par le Sieur Le Poivre, qu'il avait donné pour vrais muscadiers, et que le Sieur Aublet avait dit et écrit être d'autres plants. Le Sieur Aublet déclara en plein Conseil qu'il fondait son sentiment sur cette seule raison que les plants en question n'avaient pas les feuilles opposées, mais bien alternes. Le Sieur Le Poivre convient que ses plants avaient, comme le dit le Sieur Aublet, les feuilles alternes : mais il soutient que c'est le propre caractère du muscadier d'avoir ses feuilles ainsi disposées un peu au-dessus l'une de l'autre, sans être opposées, et que par conséquent le Sieur Aublet était dans l'erreur.

L'examen des pièces et des raisons alléguées de part et d'autre étant confié à quelques savants botanistes, leur rapport éclaircira la Compagnie sur ce point intéressant ; c'est une justice que le Sieur Le Poivre demande avec d'autant plus d'insistance qu'il prétend qu'il y a eu chez le Sieur Aublet plus que de l'erreur.

\* \* \*

Jusqu'ici le rapport du Sieur Le Poivre est un extrait des lettres qu'il a écrites à la Compagnie, de ses mémoires, ou autres pièces dont il a accompagné ses lettres. Ce qui va suivre est tiré de quelques autres pièces nouvellement présentées.

Pour mettre la Compagnie au fait des dépenses occasionnées pour l'acquisition des plants d'épicerie pendant six années de la mission du Sieur Le Poivre, il a apporté deux extraits des livres du garde-magasin général de l'Isle de France. Par le premier n°25 qui contient les comptes du premier voyage depuis le 2 juin 1750 jusqu'au 30 avril 1753, on trouve page 19 que tous les frais quelconques déduits, les trois mille cinq cents piastres que le Sieur Le Poivre a laissées à Manille entre les mains du Sieur Oscotte pour suivre les opérations commencées à Sambuangan seront de pur bénéfice lorsqu'elles rentreront. Il a laissé au Sieur Pignon son procureur à Manille, la commission de retirer ces fonds, et de les faire passer à la Caisse de Pondichéry, lui ayant remis pour cet effet les reçus du Sieur Oscotte. Il a chargé le garde-magasin de l'Isle de France, des doubles de ses reçus, avec une copie de sa procuration signée par ampliation.

On trouve par le second résultat des comptes également signés par M. Savart, que le dernier voyage à Manille et à Timor en 1754 et 1755 a rendu, tous frais faits, seize mille six cent vingt-sept

livres, seize sols, six deniers monnaie forte en pur bénéfice, quoique l'objet de ce voyage ne fut pas le commerce, et malgré les dépenses que lui ont occasionné à Manille la carène, le doublage entier et les réparations de sa frégate. Ainsi les voyages du Sieur Le Poivre pour procurer à la Compagnie l'acquisition des plants d'épicerie, loin de lui avoir coûté de l'argent, lui auraient donné quarante deux mille six cent soixante quinze livres de notre monnaie, en pur profit, dont vingt quatre mille trois cent vingt sont déjà entrés dans sa caisse, mais des dix huit mille trois cent soixante quinze livres restées entre les mains du Sieur Oscotte, il doit en rentrer seulement quinze mille cinq cents dans la Caisse de Pondichéry de la manière qu'il a été dit ci-dessus, et à cause des cinq cent cinquante piastre qu'il faut déduire pour la dépense des deux embarcations armées par le Sieur Oscotte en 1752, omises par le Sieur Savart. Suivant ce compte la Compagnie se trouve avoir un bénéfice réel de trente neuf mille huit cent vingt livres.

Le Sieur Le Poivre se présente aujourd'hui à la Compagnie pour savoir ses intentions sur la poursuite du projet dont l'exécution lui a été confiée. C'est dans cette vue, dit-il, qu'il a fait le voyage de France, M. Magon, nouveau directeur commandant des Isles de France et de Bourbon, lui ayant déclaré n'avoir aucun ordre de la Compagnie à son sujet, ni même aucune connaissance de l'affaire dont il était chargé, et qu'il ne pouvait conséquemment lui donner aucun secours pour ses opérations ni aucun ordre qui y fut relatif.

Les choses dans cet état, il jugea, dit-il, que son voyage en France était d'autant plus nécessaire pour le bien de la Compagnie, que ses instructions portent expressément : ***Nous ne vous prescrivons ni termes, ni moyen, ni économie, les circonstances vous décideront ...***

Dans la situation où il était, sans aucune nouvelle de sa part, sans que ni le gouverneur ni le Conseil de l'Isle de France eussent connaissance de sa mission ni des ordres à lui donner, en conséquence il a cru que dans ce silence général il était obligé par les intérêts même de confiance dont ses instructions l'honoraient, de venir faire un voyage en France malgré les périls de la guerre pour savoir quelles pouvaient être les intentions de la Compagnie, l'informer de sa conduite, de ses découvertes, et lui demander de nouveaux secours dans le cas qu'elle fut du sentiment de poursuivre l'exécution de son premier plan.

M. Magon lui permit de s'embarquer sur le vaisseau *le Pondichéry*, et comme ce navire allait hiverner à Madagascar, le Sieur Le Poivre profita de l'occasion pour aller faire dans cette île quelques recherches relatives à sa mission. Il dit que son but principal dans ce voyage était d'examiner particulièrement deux productions de l'île, lesquelles, suivant la description informée de Flacour [Flacourt], lui paraissaient devoir être de même nature que celles qu'il cherchait depuis six ans pour la Compagnie. On trouve dans sa lettre n°20, f°13 que dès 1754 il avait déjà de fortes conjectures à ce sujet.

Malgré la description que donne Flacour du *ravendsara* dont il peint la fleur comme celle du géroflier, le Sieur Le Poivre n'a trouvé dans cet arbre d'autre rapport avec le géroflier que par la position de ses feuilles, et par l'aromate égal répandu dans toutes les parties de cet arbre qu'il dit être d'ailleurs d'un genre tout à fait différent.

Mais il a trouvé que le *rhaa* de Flacour dont le véritable nom est *rharha*, est un vrai muscadier sauvage dont il a découvert quatre sortes dans le quartier de Foulepointe. Il en a apporté des branches, des fleurs et des fruits qui ont été reconnus par Messieurs de Jussieu pour être vrais muscadiers sauvages. Cette découverte dans une île si voisine de celles que possède la Compagnie lui paraît importante, et il l'annonce comme un nouveau motif capable d'engager la Compagnie à ne pas abandonner l'entreprise de l'acquisition des épices.



Le Sieur Le Poivre est parti de Madagascar sur le vaisseau *le Pondichéry* le six septembre 1756, et il est arrivé en France le 22 avril 1757.

Comme il n'a été payé de ses appointements que jusqu'au 25 novembre 1755, ainsi qu'il paraît par le certificat du Sieur Savard, garde-magasin, visé de M. Magon, il demande à la Compagnie de toucher le surplus de ce qui lui est dû, faisant la somme de cinq mille soixante dix livres pour seize mois vingt-sept jours d'excédent, à raison de trois mille six cents livres par an que la Compagnie lui a réglé pour le temps qu'il serait employé à son service.

\* \* \*

## Mémoire du Sr Le Poivre<sup>1</sup>

-----

Le Sr Le Poivre<sup>2</sup> envoyé ci-devant aux Indes pour procurer à la Compagnie l'ouverture du commerce de la Cochinchine et l'acquisition des plants d'épicerie fines pour ses Isles de France [*trois mots rayés*], demande à être payé d'un reste de ses honoraires depuis le 25 novembre 1755 jusqu'au jour de son arrivée en France le 22 avril 1757, suivant le décompte qu'il a apporté de l'Isle de France signé de Mr. Magon.

Suivant les conventions verbales avec Mr. de Montaran au nom de la Compagnie, il a commencé à toucher ses honoraires du jour auquel il a mis à la voile du port de l'Orient, le 23 octobre 1748 en qualité de subrécargue. Il demande au même titre à les percevoir jusqu'à son retour en France, avec d'autant plus de fondement que son second, le Sr Laurens, les a également perçus depuis le jour auquel il a mis à la voile jusqu'à celui de son retour en France.

Le Sr Le Poivre n'a apporté aucun congé de l'Isle de France, parce que le nouveau directeur commandant de cette colonie lui a déclaré n'avoir reçu aucun ordre de la Compagnie à son sujet, ni même aucune connaissance des affaires secrètes dont il était chargé ; qu'en conséquence il ne pouvait lui donner aucun secours pour ses opérations ni aucun ordre qui y fut relatif.

Le Sr Le Poivre se jugeant oublié de la Compagnie dont il attendait en vain les réponses depuis six années, voyant d'ailleurs son séjour à l'Isle de France inutile à la Compagnie, a pris le parti de faire le voyage de France pour venir solliciter des secours, et savoir les intentions de la Compagnie sur la poursuite du projet important dont l'exécution lui avait été confiée.

Comme le vaisseau sur lequel il devait s'embarquer allait hiverner à Madagascar, il a profité de l'occasion pour aller dans cette île acquérir des connaissances utiles à la Compagnie, et faire des recherches relatives au projet dont il était chargé et dont il fera part à la Compagnie lorsqu'elle jugera à propos de l'entendre.

Le Sr Le Poivre est parti de Madagascar le 6 de septembre, et n'a fait ce voyage de France que pour le service de la Compagnie. Ses instructions portant expressément : *Nous ne vous prescrivons ni termes, ni moyen, ...* Il a jugé dans la circonstance où il était que l'unique *moyen* qui lui restait pour parvenir à son but était de faire le voyage, malgré les périls de la guerre, pour venir savoir les intentions de la Compagnie, et solliciter ses secours.

J'attends pour cela que les circonstances deviennent plus favorables, et n'ayant reçu aucun ordre d'abandonner son entreprise, il a lieu de penser que la Compagnie, devenue libre par la paix, de suivre ses opérations de commerce, n'abandonnera pas le projet de l'acquisition des épices si intéressant pour notre nation, et mettra l'auteur de ce projet à portée de lui prouver la continuation de son zèle.

A Paris ce 12 septembre 1757

Le Poivre

---

<sup>1</sup> Ce mémoire d'un seul folio est de la main de Poivre.

<sup>2</sup> Dans tout le texte, *Le Poivre* est écrit comme dans sa signature, avec *Le* mêlé au *P* de *Poivre*

# Resultat

## du compte rendu par le sieur Lepoivre

des effets et matières d'argent dont il était chargé par la facture du 2 juin 1750, et qu'il a employé dans ses voyages de Chine et Manille pour compte de la Compagnie des Indes et pour des opérations secrètes suivant son journal de commerce en date du 30 avril 17..<sup>1</sup>

Montant des effets restant entre les mains de M. Poivre [illisible] .....	[illisible]
Fonds provenant de marchandises vendues .....	7473. 2. 2.
Marchandises achetées en Chine .....	33934. 3. 8.
Pour un fusil .....	14. 6. 9.
Total : .....	168665. 1. 2.

===

Marchandises vendues en Chine .....	7749. 4.
Marchandises achetées en Chine .....	33934. 3. 8.
[ ??] vendues à Manille .....	70736. 16.
Pour diverses dépenses .....	54972. 7. 6.
Soit : .....	167385. 11. 20.
Perte .....	1279. 9. 4.
Total : .....	168665. 1. 2.

N.B. Le bénéfice de ce commerce est porté pour la dépense des opérations secrètes de la Compagnie qui se montent à 222665. 19. 9, et les 3500 qui restent pour les opérations qui continuent seront de son bénéfice.

... en date du 30 juin 1755

... copie conforme à l'original

... le 1<sup>er</sup> février 1758

[Signature autographe] LePoivre

\* \* \*

<sup>1</sup> Manuscrit difficile à lire, les chiffres intermédiaires ne sont pas certains.